

ces déplacements sont parfois très éloignés, ne permettant pas toujours financièrement de les assumer. Or, nous nous devons de nous déplacer le plus possible afin de nous faire connaître. Ils ont portés leurs fruits, puisque 17 Confréries sont venues à Roquebrune pour notre 1^{er} Chapitre. Nous devons poursuivre le recrutement de nouveaux adhérents ainsi que nos déplacements en Région PACA, voire au-delà.

Annie SIBOULET, notre Imagière nous passe sur diaporama un reportage photos de tous les déplacements. Elle l'enregistrera sur CD qui tournera auprès des adhérents qui le souhaitent.

RESOLUTION NUMERO 3 : RAPPORT FINANCIER par le Trésorier, QUITUS AU TRESORIER

Conformément aux statuts, ce 1^{er} exercice social porte sur 15 mois, du 10 octobre 2016 au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017 : Solde de la banque : 625.38 € € ; Solde de la caisse : 37.00 €

Recettes 2017 : adhésions, droits d'entrée et subvention municipale : 2132.69 €

Dépenses 2017 : 1507.31 €.

La Trésorière précise que la subvention municipale était de 750 €. Elle craint fort que celle de 2018 soit moindre et ne sera connu qu'en avril. Il faut donc rester raisonnable sur les dépenses au cours de 2018, afin d'assurer la Fête de Saint-Vincent en janvier 2019.

Elle indique que ces chiffres ne tiennent pas compte de la tombola réalisée au chapitre qui a généré un bénéfice, ainsi que les renouvellements d'adhésions pour 2018. Elle donnera les chiffres au Conseil d'administration à sa plus prochaine réunion.

L'Assemblée générale approuve les comptes au 31 décembre 2017 et donne quitus au Trésorier pour sa gestion.

Vote contre : 0 ; Abstention : 1 ; Vote pour : 20

Cette résolution est adoptée.

RESOLUTION NUMERO 4: REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEMISSIONNAIRES.

A la suite de la démission en juillet 2017 de Claudine Delompré et de Christian Guenet, un appel à candidature a été effectué en janvier. Se présentent pour un poste d'administrateur jusqu'à la fin du mandat restant à courir de Claudine Delompré et de Christian Guenet, soit jusqu'à l'Assemblée générale 2020, statuant sur les comptes 2019 :

Messieurs Christian DEHAMEL et M. Paul ZABLOT.

Madame Nicole Laugier, adhérente, avait également postulé (mail reçu le 14 janvier 2018). Constatant son absence à l'AGO de ce jour et n'ayant transmis aucun pouvoir de représentation, l'Assemblée considère qu'elle ne souhaite plus postuler. L'Assemblée générale acte donc qu'il n'y a que 2 candidats aux postes vacants.

Après décompte :

M. Christian DEHAMEL totalise 20 voix pour, 1 abstention et 0 contre

M. Paul ZABLOT totalise 20 voix pour, 1 abstention et 0 contre

En conséquence, M. Christian DEHAMEL et M. Paul ZABLOT sont élus membres du Conseil d'administration jusqu'à la fin du mandat des deux démissionnaires, soit jusqu'à la prochaine Assemblée générale qui se tiendra en janvier 2020, statuant sur les comptes 2019.

Cette résolution est adoptée

La Secrétaire de séance intervient pour signaler que le Conseil d'administration devra se réunir dès que possible afin de nommer un nouveau Vice-Président et un nouveau Secrétaire qui seront « membres du Bureau ».

RESOLUTION NUMERO 5 : COTISATIONS POUR 2018

Le Conseil d'administration, réunit en séance du 9 février 2017, point 8, a émis le souhait que la cotisation couple ne soit plus minorée par rapport à celle d'une personne seule (20 € pour 1 personne seule ; 30 € pour un couple). Le